



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE POLICE  
DES BOUCHES-DU-RHÔNE

# COMMUNIQUE DE PRESSE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille, le 13 novembre 2015

## **Le préfet de police et le préfet du département ont reçu les dirigeants d'Uber France**

Mardi 10 novembre, le préfet de police et le préfet du département ont reçu les dirigeants d'Uber France pour faire le point sur l'utilisation de l'application Uber X dans le département.

Cet entretien a permis de rappeler aux dirigeants d'Uber la réglementation applicable en matière de transport de personnes à titre onéreux.

Les préfets ont également pu souligner les nombreuses irrégularités relevées par les services de police et les services administratifs à l'occasion des contrôles de chauffeurs se livrant à cette activité, en particulier de chauffeurs partenaires de la société Uber.

Pour mémoire, les contrôles opérés dans le département ont fait notamment apparaître une utilisation relevant de la maraude réservée aux seuls taxis : ainsi, certains conducteurs et/ou sociétés ayant le statut de voiture avec chauffeur (VTC) ne respectent pas les dispositions imposant au conducteur, après achèvement d'une prestation, le retour au lieu d'établissement de l'exploitant ou dans un lieu autorisé.

De même, certains de ces conducteurs de véhicules qui exercent au titre des services occasionnels de transport public routier collectif (LOTI) effectuent illégalement des prestations de transport réservés aux VTC puisqu'elles sont exécutées à la demande d'intermédiaires ayant seulement vocation à mettre en relation des clients et des transporteurs, et/ou ne respectent pas le caractère obligatoirement collectif du transport.

### **CONTACT PRESSE :**

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône

Mathieu DUROSELLE 06.74.600.205 – [mathieu.duroselle@interieur.gouv.fr](mailto:mathieu.duroselle@interieur.gouv.fr) ou

Malika KERCHE – 06.22.633.655 – [malika.kerche@interieur.gouv.fr](mailto:malika.kerche@interieur.gouv.fr)